

COMMUNE DE VERS - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du lundi 15 JUIN 2020

Le Conseil Municipal convoqué le 06 juin 2020 s'est réuni le lundi 15 juin 2020 à 20h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc GAUDILLER, Maire.

Etaient présents : Gérard BOITHIAS, Francis BONIN, Anne BOURGEOIS, Laëtitia BRESSAND, Didier COLIN, Clément DEVEVEY, Jean-Marc GAUDILLER, Delphine LAMBOROT, Françoise LUC, Cédric NAVOISEAU et Victor SORET

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Victor SORET

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour initial (points 5 et 6). Le Conseil Municipal accepte de statuer et le Maire ouvre la séance.

1- VOTE DU HUIS CLOS :

Le Maire rappelle que compte-tenu de la situation sanitaire, il est nécessaire que la salle de réunion permette d'appliquer les mesures barrières.

Compte-tenu de la configuration de la salle du conseil, le Maire, propose que la séance soit tenue à huis clos afin de permettre une distanciation suffisante entre les participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et vote pour le huis clos de cette séance.

2- POWER POINT EXPLICATIF DU BUDGET COMMUNAL :

Vidéo projection d'un explicatif sur la réglementation en matière de budget communal par la secrétaire à destination notamment des nouveaux élus.

Puis projection d'un rappel du budget 2020 voté par la précédente équipe municipale (reprise des grands chapitres de fonctionnement et d'investissement) par la 1^{ère} Adjointe en charge du budget.

3 -LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE :

Le Maire rappelle que, compte-tenu de la crise sanitaire, les locations de la salle communale prévues pendant la période de confinement n'ont pas pu s'effectuer. Il convient donc de s'interroger sur un éventuel remboursement ou report de location concernant les arrhes perçus à la réservation de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 1 abstention de proposer aux locataires un report de location (dans les 18 mois à venir) ou un remboursement.

Concernant la location de la salle à compter du 22 juin prochain et suite à l'allègement des mesures sanitaires, le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser à nouveau les locations après cette date dans le respect des consignes sanitaires encore en vigueur et jusqu'à un nouvel ajustement des autorités compétentes.

Le Conseil Municipal décide de modifier temporairement le règlement intérieur de la salle communale de façon à ce qu'il corresponde aux mesures prescrites pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

4-TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL:

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des 3 devis reçu pour la maîtrise d'œuvre du projet.

Les 3 propositions prévoient dans leurs prestations : plan topographique, études et conception des aménagements (étude préalable, établissement du projet, consultation et passation des marchés, suivi et réception des travaux).

- Cabinet BRANLY : 7 512.00 € TTC
- Cabinet 2 AGE : 8 400.00 € TTC
- Cabinet BERTHET : 13 380.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier la prestation au Cabinet BRANLY, moins disant et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document s'y rapportant.

5- AGRANDISSEMENT DE LA PLATE-FORME PAV :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors du déplacement des PAV (Points d'Apports Volontaires) vers le City, une plate-forme standard a été réalisée par la Communauté de Communes.

A l'usage, il s'avère que le nettoyage du site serait grandement facilité par l'agrandissement de ladite plate-forme, les débris de verre pourraient ainsi être balayés par l'employé communal.

2 devis ont été demandés : 1 à l'entreprise BOURGEOIS et l'autre à l'entreprise ETS.

Mme Anne BOURGEOIS informe le Conseil Municipal qu'elle ne participera pas aux débats et s'abstiendra lors du vote.

- devis de l'entreprise BOURGEOIS :
 - * terrassement, coffrage et remplissage en béton 4 m2 : 590.40 € TTC
- 2 propositions pour l'entreprise ETS :
 - * terrassement, apport TV et pose de 3 m2 d'enrobé : 1 909.20 € TTC
 - * terrassement, coffrage et remplissage en béton 3 m2 : 2 034.24 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 1 abstention de retenir l'entreprise BOURGEOIS pour la réalisation des travaux et autorise le Maire à accepter le devis et à signer tout document s'y rapportant.

6- MODIFICATION STATUTAIRE DU SIET :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux du Tournugeois a procédé lors de la réunion du 12/03/2020 à la modification de ses statuts afin que leur soit intégrée l'obligation de respect du cahier des charges pour les travaux d'extension/création de réseaux d'eau potable par les entreprises attributaires de marchés de travaux commandés par les Collectivités membres du SIET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette modification statutaire. Un exemplaire des statuts modifiés sera annexé à la délibération.

7- QUESTIONS DIVERSES :

- lecture de courriers de félicitation aux nouveaux élus : CDG, CD71, Le Grand Chalon, et le Sénateur Jean-Paul EMORINE
- un piquet est cassé au city : à voir avec l'employé communal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50